

23 MARS 2023

**9^{ÈME} JOURNÉE DE MOBILISATION
NATIONALE CONTRE LE PROJET DE
LOI RELATIF À LA RÉFORME DES RETRAITES**



QUI - QUOI - OÙ - COMMENT ?

APPEL À MOBILISATION RÉFORME DES RETRAITES 23 MARS 2023

Paris, le 21 mars 2023

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

En ayant recours au 49-3, le gouvernement a fait le choix d'un passage en force sur un projet de loi rejeté par plus de 9 travailleurs sur 10.

Cette attitude ne fait qu'exacerber la détermination de la CFTC dans le refus du recul de l'âge légal à 64 ans et de l'allongement de la durée de cotisation.



Alors que la motion de censure a échoué à 9 voix près, le texte va aujourd'hui arriver au conseil constitutionnel et il est essentiel que la démocratie puisse s'exprimer à nouveau dans la rue pour exiger le retrait de ce texte par les garants de la Constitution.

La Fédération CFTC Banques soutien cette journée de grève et appelle à la mobilisation de l'ensemble de ses structures et leurs sympathisant(e)s, adhérent(e)s et militant(e)s.

FACE AU MÉPRIS DU GOUVERNEMENT,

FACE À L'INJUSTICE SOCIALE DE CETTE REFORME

FACE À L'INIQUITÉ DONT SONT VICTIMES LES FEMMES,

FACE À LA PAUPÉRISATION QUI ATTEND LES FUTURS RETRAITÉS,

JEUDI 23 MARS

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ET DITES NON À CE PROJET DE RÉFORME !

La Fédération sur qui compter

Fédération CFTC Banques
34, Quai de la Loire - 75019 paris
federationbanques@cftc.fr - www.cftc-banques.fr



ON SE RETROUVE OÙ LE 23 MARS 2023 ?

A Paris le point de départ est situé :

PLACE DE LA BASTILLE

Un ballon bleu CFTC sera visible de loin.



Parcours envisagé / Place de la Bastille (départ) - Opéra (arrivée)



Le rendez-vous de la manifestation parisienne est fixé à 13h avec un départ à 14h.

Info bus : certaines structures départementales ont affrété des cars pour acheminer les militants à la mobilisation parisienne. Pour savoir s'il reste encore des places dans ces véhicules, n'hésitez pas à les contacter en retrouvant leurs coordonnées sur la page «Logistique et note de frais».

ON SE RETROUVE OÙ LE 23 MARS 2023 ?

Comme lors des mobilisations précédentes, des manifestations sont prévues partout en France le jeudi 23 mars 2023.

Albi	à 14h30 Place du Vigan.
Amiens	à 14h à la Maison de la Culture.
Auxerre	à 14h à la Maison des Syndicats.
Avignon	à 10h30 de la Porte Saint-Dominique
Bayonne	à 10h30 Place Sainte-Ursule.
Beauvais	à 14h à la Préfecture.
Besançon	à 14h Parking Battant.
Béziers	à 10h30 à la Bourse du Travail.
Bordeaux	à 12h Allées de Tourmy
Caen	à 14h30 au Cargö (9 Cours Caffarelli).
Clermont-Ferrand	à 10h Place du 1er Mai.
Dijon	à 14h Place de la Libération.
La Rochelle	à 14h30 sur le Parvis de la Gare
La Roche-sur-Yon	à 14h30 au départ du boulevard Tortat
Laval	à 11h au Square de Boston.
Le Havre	à 10h au Cercle Franklin
Lille	à 14h30 Porte de Paris (Place Simon Volland)
Lyon	à 11h au départ de la Manufacture des Tabacs.
Montpellier	à 10h30 Place Zeus
Nancy	à 14h Place Carnot.
Nantes	à 10h30 au départ du Miroir d'Eau
Nice	à 10h devant le CADAM
Nîmes	à 14h30 aux Jardins de la Fontaine
Paris	à 14h Place de la Bastille

Pau	à 10h30 Place de Verdun.
Perpignan	à 10h30 Place de Catalogne.
Poitiers	à 14h Porte de Paris
Rennes	à 11h Place de Bretagne.
Rouen	à 10h Cours Clemenceau.
Saint-Malo	à 11h devant la médiathèque.
Saint-Nazaire	à 10h Place de l'Amérique Latine.
Strasbourg	à 14h au départ de l'Avenue de la Liberté
Toulon	à 10h Place de la Liberté.
Toulouse	à 15h au métro Saint-Cyprien
Tours	à 14h Place Anatole France.

Rapprochez-vous de vos Unions Régionales CFTC ou de vos représentants du personnel pour connaître le lieu de rassemblement le plus proche de chez vous.

Découvrez la carte des mobilisations et les perturbations à prévoir en cliquant sur le lien suivant : **MOBILISATIONS DU 23 MARS 2023**

VOUS NE POUVEZ PAS MANIFESTER, SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE !

**Je soutiens la mobilisation intersyndicale et je m'oppose à cette réforme :
« je signe la pétition »**

Retraites : non à cette réforme injuste et brutale !

+ DE 1 100 000 SIGNATAIRES



En vue de la manifestation francilienne de jeudi, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'Union Départementale de votre lieu d'habitation afin de vérifier si un bus est affrété et s'il reste encore de la place.

UD CFTC 77

Maison des syndicats - 2 rue de la Varenne 77000 Melun
01 64 37 67 90

UD CFTC 78

57 Boulevard de la Reine - 78000 Versailles
01 39 50 16 45

UD CFTC 91

Maison des syndicats - 12 place des terrasses de l'Agora - 91031 Evry
01 60 78 10 99 / 09 62 25 39 66

UD CFTC 92

61 Jardins Boieldieu - 92800 Puteaux la Défense
09 81 42 02 77

UD CFTC 93

Bourse du travail - 1 place de la Libération - 93016 Bobigny
01 48 96 35 47

UD CFTC 94

Maison des syndicats - 11 rue des archives - 94010 Créteil
01 43 99 61 01

UD CFTC 95

Maison des syndicats - 26 rue François Combe - 95000 Cergy
01 30 32 76 22

A défaut de place ou de bus, vous pouvez covoiturer pour vous rendre à la manifestation, la Confédération prenant en charge les frais de transport et de parking*. Attention, les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge.

Retrouvez la fiche de frais pour les remboursements en scannant le QR-Code



**Être minimum 4 dans la voiture, indiquer les noms des militants qui vous accompagnent et transmettre les justificatifs de parking.*

Comment se déclarer gréviste ?

Dans le cadre de la **mobilisation du 23 mars 2023**, et de l'appel national à la grève couvert par l'ensemble des Organisations Syndicales, nous vous rappelons qu'il est judicieux d'informer son employeur de votre participation à ce mouvement.

Comment procéder ?

Vous devez adresser un mail à votre Manager et le prévenir de votre absence pour objet : "grève nationale"

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Matricule :

Lieu de travail :

Déclare participer à la grève nationale du 23 mars 2023 pour :

- La journée
- La demi-journée
- _____ nombre d'heures

Qui peut faire grève ?

Le droit de grève est une liberté individuelle, garantie par la loi. Tout salarié, syndiqué ou non, peut faire grève, mais en respectant certaines conditions. Il n'est pas nécessaire que tous les salariés ou la majorité des salariés de l'entreprise participent à la grève. La grève est un droit individuel, mais qui s'exerce collectivement. Un salarié peut faire grève seul si un appel est lancé au niveau national.

Dans le secteur privé, un mouvement de grève peut être déclenché à tout moment. Les salariés qui veulent utiliser leur droit de grève n'ont pas à respecter de préavis.

Le droit de grève est reconnu aux agents publics. Toutefois, il fait l'objet de certaines limitations. Pour les découvrir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F499>



La Fédération sur qui compter

Fédération CFTC Banques
34, Quai de la Loire - 75019 Paris
federationbanques@cftc.fr - www.cftc-banques.fr

